

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille quinze, le onze mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LAGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURGONS, TONDEUSES ET MATERIELS
POUR LE SERVICE ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ – AVENANT N°1 AU LOT 4 MATERIEL D'ESPACES VERTS AVEC
REPRISES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT
AU MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 8 janvier 2015, décomposée en 4 lots :

Lot	Désignation
1	Fourniture et livraison de fourgons
2	Fourniture et livraison de tondeuses grande largeur avec reprises
3	Fourniture et livraison de tondeuses avec reprises
4	Fourniture et livraison de matériel d'espaces verts avec reprises

Le lot n° 4 a été attribué le 26 février 2015 à la société Vercauteren pour un montant de 31 033 € HT (prix de base – reprises).

Il apparaît à présent nécessaire d'acquérir du matériel supplémentaire : 2 tailles haie, un souffleur à main, 6 débroussailleuses à dos, un élément tronçonneuse / perche avec demi-bras, un sécateur électrique, une débroussailleuse avec demi-bras, une tailleuse de haie/perche avec demi-bras.

Le coût total d'acquisition de ce matériel supplémentaire s'élève à 6 246 € HT, soit + 20 % du montant initial du marché.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/05/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/05/2015